

P.V. n° 443

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 12 janvier 2023

Membres présents :

BERTHET Eve Présidente CGT
CHARVET Frédéric Secrétaire général CGT
AUFRAY Fabienne Trésorière Générale CGT
EVE Pierryck Administrateur CGT
CHARBONNIER Luc Trésorier Général Adjoint FO
DREUX Hervé Secrétaire général adjoint CGT
BROISAT Pierre Administrateur CFDT
PERRI René Administrateur CGT
FALIZE Céline Administratrice CFDT
SOLTYSIAK Maïté Administratrice CGT
TAILLEBOSQ Dominique 1^{er} vice-président Délégué CGT

MONZIES Mathilde Administratrice CGT
DUPONT Laurent 2^{ème} vice-président CGT
HUAU Laurent 5^{ème} vice-président FO
FREYCHET Florian Administrateur CFE-UNSA Energie
ORTOLLAND Julien Administrateur CFDT
ROBERT Emmanuel 3^{ème} vice-président CFDT
SANCHEZ Serge Administrateur CGT
CAILLETTE Gilles Administrateur CFE-UNSA Energie
GAMBELLIN Vincent Administrateur CGT
LARGY Jean-Marie Administrateur CFDT

Absents excusés :

BAUDIN Yolande 4^{ème} vice-présidente CFE-UNSA Energie
LAVEISSIERE Nadine Administratrice CFE-UNSA Energie
DELLEUR Pascaline Administratrice CFE-UNSA Energie

Participants :

GONZALEZ Emmanuelle Secrétaire Assistante
RANCUREL REVOL Lydie Cheffe de Cabinet
Benjamin VIDEMENT (Visioconférence – Point n°7)

ORDRE DU JOUR :

1. Actualités
 2. Election du Bureau (Vote)
 3. Délégations de Pouvoirs et Habilitations financières (Votes)
 4. Approbation du PV du CA N°442 du 15/12/2022 (Vote)
 5. Point Budget : Tableau de suivi budgétaire, transferts de crédits, fiche remboursement de frais 2023 (Votes)
 6. Propositions des commissions (Vote)
 7. Projet d'aide solidaire (Vote)
- Questions diverses

Eve BERTHET, ouvre la séance. Je vous annonce que Jean-Louis GROBEL s'excuse de ne pas pouvoir être présent ce jour, il est pris sur une urgence à la CMCAS de Bourg en Bresse. En cas de questions sur les salariés de la CCAS nous prendrons note et reviendrons vers vous.

Je souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2023 ainsi que pour vos proches. Cette année 2023 sera socialement sous le signe des luttes, ce qui explique entre autres la proposition de motion relative aux retraites à ce premier CA de l'année.

La présidence est assurée par Eve BERTHET.

Un temps de visioconférence avec l'association Phare Ponleu Selpak France va avoir lieu. Benjamin VIDEMENT du CIH sera connecté avec le Président de l'association pour nous présenter le projet et répondre à nos éventuelles questions sur le projet et le financement demandé à la CCAS. Je rappelle que c'est bien la CMCAS qui valide le portage ou non du projet au national.

Je vous ai envoyé un mail pendant les vacances pour vous informer du décès de Daniel MAGNIN, mail qui a été également adressé aux Présidents de SLVie et Présidents de Commissions. Un communiqué a été fait sur le site de la CMCAS et sur Facebook. Je remercie les administrateurs qui m'ont fait un retour. Un don de 500 € a été fait au profit de l'association solidarité enfant palestiniens comme le souhaitait sa famille. Un article paraîtra également dans le CAIRN pour rappeler l'engagement quotidien de Daniel pour les activités sociales et les actions solidaires ainsi qu'au niveau politique.

Je laisse la parole à Mathilde MONZIES pour la lecture de la motion qui a été envoyée au préalable. Je rappelle que toutes les motions sont envoyées au préalable aux têtes de délégations de chaque organisation syndicale.

Mathilde MONZIES (CGT) – Je donne lecture de la motion :

MOTION « OPPOSITION A LA REFORME DES RETRAITES »

Le gouvernement a déjà annoncé vouloir supprimer le régime spécial des IEG, qui est un des piliers du pacte social de l'entreprise ; il envisage de niveler par le bas les acquis des salariés par une dramatisation de l'urgence de la situation, et en trompant l'opinion publique sur le présumé coût de notre régime spécial de retraite, déjà réformé à deux reprises.

Une telle réforme n'est pas justifiée car notre régime spécial est entièrement autofinancé. Excédentaire, il contribue même à l'équilibre du régime général. Les employeurs comme les salariés des IEG versent des cotisations retraite beaucoup plus importantes que dans le régime général.

De plus, la fameuse « clause du grand-père » que le gouvernement annonce pour faire passer la pilule conduirait à appliquer le régime général à tout nouvel entrant, entraînant rapidement la mort du régime spécial : avec de moins en moins de cotisants, il ne pourrait pas survivre.

Pour pouvoir continuer à recruter massivement, un statut de haut niveau est un atout indispensable, qui permet en outre de fidéliser les agents et préserver ainsi les compétences de l'entreprise.

Bien au-delà du régime spécial des IEG, économiquement, démographiquement ou techniquement, rien ne justifie l'urgence d'une telle réforme du système de retraite français.

Le report de l'âge légal de départ est aussi inutile qu'il est brutal et injuste. Pourquoi l'imposer alors que les équilibres financiers ne sont pas en danger ? Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) ajoute que si tous les régimes seront temporairement déficitaires au début des années 2030, leurs réserves permettront de payer les pensions ces années-là. Qui plus est en 2020, 37% des Français étaient sans emploi la veille de leur retraite posant ainsi la question de l'emploi des seniors : en rallongeant la durée de cotisation ou en reculant l'âge de départ, ce sera encore pire.

Cette réforme n'est donc que financière au profit du seul budget de l'Etat et du monde de la finance ! Le gouvernement lorgne sur les milliards de réserves constitués par les régimes de retraite pour financer les engagements électoraux et cadeaux fiscaux du Président de la République. Le Ministre du Travail n'a-t-il pas affirmé : « si la réforme fonctionne bien (...) ça permet de dégager des marges » ?

Les administrateurs de la CMCAS Pays de Savoie, considérant que la réforme des retraites et la suppression du régime spécial des IEG ne sont ni une nécessité, et encore moins une urgence, appellent l'ensemble des bénéficiaires à s'inscrire dans toute forme d'action visant le retrait de ce projet rétrograde.

NON au recul de l'âge légal de départ à la retraite,

NON à l'allongement des durées de cotisation,

NON à la disparition du régime spécial des IEG, même avec la clause « grand-père ».

Serge SANCHEZ (CGT) – Je pense que le problème provient de la comptabilité et des finances. Un appel syndical a lieu le 19 janvier sur cette thématique et ils verront jusqu'où le syndicat est prêt à aller dans cette bataille. J'estime que si les blanchiments et évasions fiscales étaient traités, il n'y aurait pas de nécessité de rallonger la durée d'activité de 2 ans. Il en est de même pour les cotisations patronales où un certain laissé aller est constaté. Il serait nécessaire qu'un contrôle soit réalisé.

Hervé DREUX (CGT) – Je me permets de rajouter quelques chiffres : exonérations des cotisations patronales jusqu'à 1.800 € et progressif jusqu'à 2.500 € brut. Je rajoute à cela le rattrapage du salaire des femmes par rapport à celui des hommes dont le montant s'élèverait à 15 millions d'euros. La marge existe donc, il s'agit simplement d'une volonté politique. Si les 88 milliards de dividendes distribués cette année étaient taxés à hauteur de 1.5 milliards d'euros, le manque serait absorbé.

Serge SANCHEZ (CGT) – Sans parler des niches fiscales...

Frédéric CHARVET (CGT) – Je reviens sur le 19 janvier, sur la Savoie une manifestation est prévue à 10h00 à Albertville et Saint Jean de Maurienne et à 14h00 à Chambéry. Je demande si des membres ont d'autres questions ou commentaires.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Je pense qu'un aspect est manquant dans cette déclaration, il s'agit du détournement du montant financier des retraites vers le monde de la finance. C'est ce monde de la finance qui s'attaque aujourd'hui au salariat. Pour preuve, entre 1990 et ce jour, 20% du PIB ont basculé du salariat au monde de la finance. Dans le cas des retraites, le salariat sera impacté mais les retraités également.

Frédéric CHARVET (CGT) – Je suis d'accord.

Eve BERTHET (CGT) – Je propose de reprendre la motion pour intégrer ce commentaire.

Dominique TAILLEBOSQ (CGT) – Je tiens à repréciser la position CGT pour l'appel du 19 janvier. Nous allons manifester pour défendre notre modèle spécifique au périmètre de l'énergie mais aussi et surtout pour défendre tous ceux et toutes celles qui sont dans la précarité. Nous avons un modèle de retraite à la hauteur et c'est bien pour cela qu'ils souhaitent le supprimer et tirer tout le monde vers le bas. La réforme touche l'allongement de l'âge mais également celui des annuités, il ne faut pas l'oublier car cela a un impact direct sur la précarité entre autres. Nous serons présents pour défendre les personnes privées d'emplois, qui sont dans la précarité, bref, nous serons solidaires. Il va être demandé le retrait pur et dur de la réforme dans son ensemble.

Luc CHARBONNIER (FO) – Je conforte ce qui vient d'être dit sur tous les sujets. J'ajoute cependant un sujet supplémentaire qui porte sur les régimes spéciaux. Je fais le parallèle avec ce qui s'est passé avec

France Télécom qui a changé de nom et est devenu Orange par la suite. Leur régime spécial a été supprimé du fait qu'il n'y ait plus de comité d'entreprise et j'attire votre attention sur le fait que cela puisse se produire pour nous.

Dominique TAILLEBOSQ (CGT) – Je partage complètement, cela remet en cause notre statut.

Luc CHARBONNIER (FO) – Effectivement, cela remet tout en cause, y compris le tarif agent. Les jeunes agents se pensent protégés par leur statut et se demandent s'il est pertinent d'aller manifester le 19 janvier, mais il n'en est rien. Le cas d'Orange est un très bon exemple et les retraités et salariés n'ont plus rien, plus du comité d'entreprise. Et c'est ce qui nous attend malheureusement. Je m'interroge sur le nombre de régimes spéciaux existants et surtout combien le Gouvernement ne veut pas toucher : les militaires, la police, les pompiers.

Frédéric CHARVET (CGT) – Et les avocats.

Luc CHARBONNIER (FO) – Car nous avons besoin de ces gens-là, les autres rapportent plus au CAC 40. Si nous ne sortons pas en masse dans la rue, notre voix ne portera pas et nous pourrions craindre la suite.

Dominique TAILLEBOSQ (CGT) – Il existe en moyenne 45 régimes spéciaux et seulement 3 sont attaqués dans la proposition de réforme : RATP, IEG et Banque de France. Il faut savoir que notre régime spécial est excédentaire et est solidaire des autres régimes. Je trouve que tes propos Luc sont intéressants et il y a une position intersyndicale sur ce sujet mais nous ne devons pas nous enfermer à notre maille IEG mais se battre pour tout le monde.

Frédéric CHARVET (CGT) – Même si le retrait dans son intégralité de la proposition de réforme est demandé, techniquement parlant la suppression du régime spécial est issu d'un projet de loi de nationalisation de l'époque et par conséquent ne pourrait pas être supprimé par le 49-3. Ceci reste politique mais je pense qu'il faut garder en tête cela dans toutes les actions que nous allons mener.

Dominique TAILLEBOSQ (CGT) – C'est bien la raison pour laquelle le Gouvernement tente de rallier des partis politiques à la réforme afin de ne pas passer par le 49-3.

Hervé DREUX (CGT) – Si j'ai bien compris la réforme va avoir lieu en 2 temps : le recul de l'âge de la retraite et l'allongement du temps de cotisation sont dans la loi de finance de la sécurité sociale qui a été votée par un 49-3. Si cela est un avenant dans cette loi de finance, le Gouvernement pourra le passer. A propos du régime spécial, le nombre de nouveaux agents est estimé à 4 000 entrants recrutés hors statuts, ce qui représente autant de cotisations en moins.

Florian FREYCHET (CFE-UNSA Energie) – Comme toute réforme faite dans ce pays depuis plusieurs décennies, tout est basé sur le rabais et la régression sociale. Rien n'est fait pour de la création de richesses et de valeurs ajoutées. Je vous invite à écouter la commission d'enquête parlementaire qui a eu lieu en fin d'année sur le sujet de la souveraineté énergétique. Une bonne partie des personnes interrogées ont des réponses qui vont à l'opposé de ce qui est fait. La question qui se pose est comment avoir une attractivité sur notre corps de métier industriel alors qu'il est proposé de casser le régime spécial en place. C'est un métier bien spécifique et nous aurons encore plus de mal à recruter à l'avenir. C'est ce qui se passe d'ailleurs à la SNCF.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Je reviens sur ce qui a été dit sur le vote 49-3 et la pression mise par le Gouvernement pour récupérer les votes des députés LR. Il se trouve que sur le département de la Savoie nous avons 2 députés LR, Vincent ROLLAND sur la Tarentaise et Emilie BONNIVARD sur la Maurienne. Pour avoir assisté à des échanges avec eux 2, ils sont ouvertement pour le maintien d'EDF et contre la privatisation de l'hydraulique. De notre côté, je suggérerais à nos représentants syndicaux d'aller les rencontrer afin de connaître leurs positions quant au régime des retraites et invite les autres organisations syndicales.

Dominique TAILLEBOSQ (CGT) – Je crois que c'est ce qui est prévu.

Eve BERTHET (CGT) – Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Laurent DUPONT (CGT) – Je vous invite à lire un livre intitulé « Le nucléaire par ceux qui le font ». Ce dernier permettra d'avoir des arguments et des chiffres qui pourraient être rediffusés.

Eve BERTHET (CGT) – Nous en avons acheté et ils sont consultables dans nos locaux.

Frédéric CHARVET (CGT) – Je propose de passer au vote de cette motion avec la proposition initiale et la modification d'une phrase : « Cette réforme n'est donc que financière au profit du seul budget de l'Etat et du monde de la finance ».

Résultat du vote :

- Pour : 21 (12 CGT – 5 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

La motion « Opposition à la réforme des retraites » est adoptée à l'unanimité.

Frédéric CHARVET (CGT) – A nous d'appliquer ce qui vient de se dire dès le 19 janvier.

1. Actualités

Eve BERTHET (CGT) – Vous avez reçu dans les pièces envoyées le mandatement et le remplacement d'un administrateur CFE-UNSA Energies. En effet, le syndicat CFE-UNSA Energies donne mandat à Nadine LAVEISSIERE, afin de siéger au Conseil d'Administration de la CMCAS Pays de Savoie à partir du 1er janvier 2023, en remplacement de Hervé BREHERET. J'aurais l'occasion de lui souhaiter la bienvenue lors du prochain CA.

Florian FREYCHET (CFE-UNSA Energie) – J'en profite pour annoncer mon départ prochainement. Je vais quitter les IEG à la fin de l'année et physiquement la France en mai. Mon dernier CA sera donc celui de mars.

Eve BERTHET (CGT) – Nous sommes heureux pour toi. J'en profite pour rappeler qu'il est important que les administrateurs, notamment les nouveaux, puissent être présents aux CA. Une demande de détachement a été faite pour Nadine LAVEISSIERE aujourd'hui et je trouve que c'est un peu dommage. Le planning des réunions avait bien été transmis par le secrétariat des élus.

Frédéric CHARVET (CGT) – A ce sujet, concernant les demandes de détachement, je souligne au nom de la CGT que demain est la fin des signatures pour l'accord moyens bénévoles qui va encadrer les moyens attribués à la CCAS et aux CMCAS sur la période 2023 à 2029. Nous avons déjà débattu des positions lors des réunions et je tiens à mettre en avant les avancées significatives faites et remercier les négociateurs. Il est important de le rappeler ici car ceci est ce qui fait vivre nos activités sociales : les heures de détachements, les moyens attribués en temps aux administrateurs et les moyens financiers et temporels alloués aux professionnels. Nous verrons bien quelle sera la position finale, sachant que la CGT s'est sentie un peu esseulée dans ces négociations.

Florian FREYCHET (CFE-UNSA Energie) – Je rappelle que pour les actifs il est très important d'utiliser ces dotations et ces pots de détachements car ce sont des indicateurs qui sont scrutés et étudiés par le national et qui servent de base pour les négociations. Si le temps n'est pas imputé correctement, cela peut être préjudiciable. Il est important de bien faire les démarches.

Frédéric CHARVET (CGT) – Je suis entièrement d'accord, et c'est la raison pour laquelle j'ai fait cette transition.

Eve BERTHET (CGT) – J'ajoute qu'il serait pertinent que tous les militants CFE portent à la connaissance de leurs négociateurs nationaux car ce n'est pas forcément ce qui est porté. Cela me fait plaisir d'entendre ce que tu dis Florian.

Florian FREYCHET (CFE-UNSA Energie) – J'ajoute que c'est ce qui est porté en interne.

Eve BERTHET (CGT) – En cas de signature de l'accord, il est prévu que les employeurs mettent en place un logiciel pour suivre les heures des élus et mandatés.

En tant que Présidente de la CMCAS je me suis renseignée au niveau du comité de coordination et il s'avère que nous n'avons aucun message de la part du SGE depuis début décembre. N'ayant pas d'informations, nous n'avons pas pu faire remonter d'éléments. Etant donné que j'ai déjà des refus de détachements et la mise en place qui sera longue du nouvel outil, je vous propose de partir sur le tableau d'heures 2022, sachant que le nombre d'heures sera revu à la baisse, ce qui permettra aux nouveaux membres de commissions, administrateurs, SLVie et des référents de proximité d'être détachés et être opérationnel pour les 6 premiers mois.

Ce tableau, qui ne comprend pas les inactif et les convoyages, va être retravaillé et envoyé pour proposition avant le prochain bureau car même si le SGE a indiqué qu'il fallait continuer ainsi nous avons déjà des refus. Je demande si les organisations syndicales émettent une opposition. Dans la négative, nous vous adresserons donc le tableau.

Frédéric CHARVET (CGT) – Je précise que dans l'accord qui nous est proposé à la signature la CGT a demandé à ce que les heures administrateurs inactifs soient récupérées pour des détachements actifs. Un pot de 25 000 heures supplémentaires sera donc attribué aux actifs, ce qui est une belle avancée.

Eve BERTHET (CGT) – Les heures seront effectivement redistribuées dans le pot fédéral de chaque organisation syndicale. Ce volume est relativement conséquent.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Comment cela se formalise-t-il pour les retraités ?

Eve BERTHET (CGT) – Cela ne change rien, les heures jusqu'à présent étaient perdues.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) - Je suis d'accord mais il faut bien les estimer ces heures.

Frédéric CHARVET (CGT) – A ce jour il existe un forfait de 91 heures par administrateur.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Je souligne que dans de nombreuses associations il est demandé de remplir des feuilles d'heures.

Dominique TAILLEBOSQ (CGT) – Cela est pour valoriser le bénévolat.

Eve BERTHET (CGT) – Nous partons donc sur une remise à jour du tableau. Pas de nouveautés, simplement une remise à jour des noms des nouveaux entrants et un calcul approximatif des heures.

Je poursuis avec les autres informations : lors du dernier CA de la CCAS, les travaux de l'antenne de proximité de Morillon ont été approuvés, à savoir que l'ensemble des votes sur les travaux ont été approuvés à l'unanimité sauf ceux de Morillon où la CFDT s'est abstenue car elle pensait que le bâtiment était des locaux de SLVie. Malgré l'explication du Directeur Général sur le fait que la proximité n'était pas uniquement la SLVie, ils ont maintenu leurs votes d'abstention.

Frédéric CHARVET (CGT) – J'ajoute que la maintenance prend en charge le dossier. Les autorisations administratives ayant été anticipées, il semblerait que ce soit en bonne voie, ce qui permettrait aux travaux de se faire dans un délai raisonnable.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Je voudrais savoir lequel des 2 scénarios proposés initialement a été retenu. Le premier comprenait 2 logements et l'autre un seul.

Frédéric CHARVET (CGT) – Le débat avait eu lieu effectivement et il avait été validé le fait de partir sur un seul gîte. C'est ce schéma là qui a été présenté au comité des engagements.

Eve BERTHET (CGT) – Ainsi qu’aux représentants du personnel en instance.

Frédéric CHARVET (CGT) – Lorsque la réussite de ce projet sera actée, j’aime à croire qu’il faudra en mettre en place un second.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – L’idée de 2 gîtes n’était d’ailleurs pas mauvaise puisque cela permettait d’avoir un logement de plus pour les bénéficiaires.

Frédéric CHARVET (CGT) – Je résume que c’est bien un seul gîte avec 3 postes de travail.

Eve BERTHET (CGT) – Je passe l’information suivante qui est la journée du 8 mars. L’an dernier nous avons fait faire des masques Covid et distribué des petits flyers sur la journée. L’idée serait pour cette année de repartir sur une intervention et des rencontres avec des salariés sur les sites de travail. Une réflexion et des recherches sont en cours sur le contenu de cette journée. Mathilde MONZIES est en charge de ce dossier.

Mathilde MONZIES (CGT) – Nous sommes en train de regarder pour participer à des maraudes pour les femmes SDF pour allier à la solidarité pour les SDF et la journée du 8 mars. Quelques actions telles que celle-ci vont avoir lieu en Savoie, à Chambéry particulièrement ainsi qu’à Grenoble. Je vais me rapprocher de Maïté SOLTYSIAK pour savoir ce qui se fait sur Annecy. Je vous tiendrais au courant.

Maïté SOLTYSIAK (CGT) – N’hésitez pas si vous avez des contacts pour les personnes sans abris ou pour les femmes à les transmettre à Mathilde MONZIES.

Eve BERTHET (CGT) – Nous pensions également à la « SASSON » et l’idée est de les rencontrer pour parler d’un partenariat tout au long de l’année avec différentes associations, étant donné que nous les voyons chaque année à l’arbre de Noël de la Ravoire. Mathilde a en charge ce gros dossier et j’invite chacun d’entre vous à se rapprocher d’elle si vous êtes en lien avec des associations ou si vous avez des contacts. Du fait de notre vivier important de bénéficiaires nous pourrions œuvrer pour les plus petites villes comme Albertville et les vallées. Ce travail est en cours au travers de la commission ASS et du projet politique qui est déjà décliné depuis plusieurs années.

Avant dernier point, l’organisation de la cérémonie des vœux : l’an dernier nous avons dû annuler les vœux de la CMCAS aux salariés de la CCAS du Territoire des 2 Savoie pour des raisons sanitaires liées au COVID. Nous proposons pour cette année le lundi 30 janvier de 10h30 à 15h30 une cérémonie des vœux puis un temps d’échange avec les salariés suivi d’un buffet et d’un moment de convivialité. Une invitation va partir début de semaine prochaine aux salariés, élus et administrateurs de la CMCAS Pays de Savoie. Ce moment de convivialité est très important.

Dernier point, j’annonce que cette journée du 30 ne remplacera pas la journée de travail prévue initialement le 14 novembre et qui est reportée au 9 mars à Saint Jean de Sixt. Cette journée de travail avec l’ensemble des salariés des territoires Pays de Savoie a pour objet de définir les orientations politiques de la CMCAS Pays de Savoie afin de mettre en place dans un second temps un plan d’action.

Emmanuel ROBERT (CFDT) – Je souhaite savoir si le premier rendez-vous sera à la Ravoire.

Eve BERTHET (CGT) – Non, les vœux auront lieu aux Glaisins. Nous avons sollicité le pôle communication pour la carte de vœux. Pour les bénéficiaires, l’annonce des vœux sera mise en ligne sur le site Internet et Facebook et tous les inactifs recevront une invitation par la poste. Pour ces derniers, ce type d’invitation avait auparavant été fait et cela a été très apprécié, nous réitérons donc l’opération.

Concernant la journée du 9 mars, tout le monde a reçu une invitation. Je demande à Emmanuelle GONZALEZ de rajouter sur les listes Nadine qui ne figurait pas sur les listings.

2. Election du Bureau (vote)

Eve BERTHET (CGT) – Je procède au rappel règlementaire : Conformément à l’Article 12 du règlement commun des CMCAS, le Président et les membres du Bureau sont élus au scrutin secret pour une (1)

année et renouvelable par le CA au cours du mois de janvier de chaque année, sauf si un membre du CA souhaite procéder au vote à main levée. Je demande donc si un membre souhaite procéder au vote à main levée.

Les membres présents valident à l'unanimité le vote à main levée.

En outre je vous propose, sauf si vous avez des modifications à apporter au Bureau élu le 13 janvier 2022, et si l'ensemble des organisations syndicales est d'accord, d'élire l'ensemble du Bureau en un seul vote.

Pour la CMCAS Pays de Savoie, la composition est donc pour rappel :

Présidente : Eve BERTHET
1er Vice-Président Délégué : Dominique TAILLEBOSQ
2ème Vice-Président : Laurent DUPONT
3ème Vice-Président : Yolande BAUDIN
4ème Vice-Président : Emmanuel ROBERT
5ème Vice-Président : Laurent HUAU
Secrétaire Général : Frédéric CHARVET
Secrétaire Général Adjoint : Hervé DREUX
Trésorière Générale : Fabienne AUFRAY
Trésorier Général Adjoint : Luc CHARBONNIER

Pierre BROISAT (CFDT) – Je suis d'accord pour la liste mais pas pour l'ordre. Ce dernier doit être, selon la réglementation, suivant l'ordre des élections.

Eve BERTHET (CGT) – Je demande donc si la CFE et FO sont favorables. Dans l'affirmative, je procède donc à la modification du 3ème Vice-Président : Emmanuel ROBERT et de la 4ème Vice-Présidente : Yolande BAUDIN.

Je propose donc de procéder à un vote global.

DELIBERATION N°2023.001

ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMCAS PAYS DE SAVOIE

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

Conformément à l'article 2 du Règlement Particulier de la CMCAS Pays de Savoie qui précise :
« Le Conseil d'Administration (C.A.) de la C.M.C.A.S., composé de 24 membres conformément à l'article 8 du règlement commun des C.M.C.A.S., est constitué d'un Bureau qui comprend :

- un président,
- un vice-président délégué,
- quatre vice-présidents, dont le rang est fixé dans l'ordre des résultats obtenus par chaque organisation syndicale aux élections (NB : le nombre de vice-présidents est déterminé par délibération du conseil d'administration),
- un secrétaire général,
- un secrétaire général-adjoint,
- un trésorier général,
- un trésorier général-adjoint. »

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, valide à l'unanimité le vote à « main levée ».

Résultat du vote :

- Pour : 21 (12 CGT – 5 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

Les membres du bureau sont approuvés à l'unanimité.

Jean-Marie LARGY (CFDT) – Normalement l'annonce et la tenue des élections devait se faire par le doyen de l'assemblée.

Eve BERTHET (CGT) – Je précise que cela n'est plus réalisé ainsi, d'après l'article 25. Selon moi, nous n'attendons pas uniquement une intervention en tant que doyen pour toi mais surtout d'être membre de la commission culture, vacances, loisirs et surtout être administrateur de la CMCAS Pays de Savoie.

Florian FREYCHET (CFE-UNSA Energie) – Pourrions-nous ajouter sur la délibération, juste avant le tableau, l'article 12 qui a été mentionné ?

Eve BERTHET (CGT) – L'article 12 est pour la notion de vote et je me dois d'en faire la demande aux membres. Ceci est pour le procès-verbal. L'article 2 du règlement particulier qui figure sur la délibération est relatif à la constitution du bureau.

Emmanuel ROBERT (CFDT) - Et également au regard de la représentativité.

Eve BERTHET (CGT) – Exactement. Donc nous ne rajoutons rien à la délibération.

3. Délégations de pouvoirs et Habilitations financières (Votes)

Eve BERTHET (CGT) – Je demande si les élus ont des questions quant à la délibération N°2023.002 relative à la délégation de pouvoirs et habilitations financières aux élu.es de la CMCAS. Dans la négative, je propose de passer au vote :

DELIBERATION N°2023.002

DELEGATIONS DE POUVOIRS et HABILITATIONS FINANCIERES AUX ELUS CMCAS - 2023

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine et valide la délibération portant sur les pouvoirs et habilitations financières.

Il est rappelé que la séparation des pouvoirs est la règle de base de la sécurité financière dans le domaine des dépenses, se traduisant ainsi par la séparation des habilitations d'engagement, d'ordonnancement et de paiement, et l'exigence d'une double signature des moyens de paiement.

Du fait d'un nombre restreint de fonctions propres à exercer ces habilitations et afin d'éviter un blocage des opérations financières, certaines fonctions cumulent les habilitations d'engagement, d'ordonnancement, de bon pour exécution et de paiement. En tout état de cause, pour une même transaction, une seule personne ne peut pas exercer à la fois :

- son habilitation d'engagement et son habilitation d'ordonnancement
ou
- son habilitation d'ordonnancement et son habilitation de bon pour exécution.

Ceci étant rappelé, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration par délibération n°2023.002 du 12 janvier 2023, la Présidente Eve BERTHET subdélègue, en cas

d'absence ou d'empêchement, au 1er Vice-Président Dominique TAILLEBOSQ ou au Secrétaire Général Frédéric CHARVET le pouvoir d'engagement de dépenses sans limitation.

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration par délibération n°2023.002 du 12 janvier 2023, la Trésorière Générale Fabienne AUFRAY subdélègue, en cas d'absence ou d'empêchement, au Trésorier Général Adjoint Luc CHARBONNIER le pouvoir d'ordonnancement des dépenses et de recouvrement des recettes sans limitation.

Dans les mêmes conditions et limites, la Présidente Eve BERTHET et la Trésorière Générale Fabienne AUFRAY subdélèguent indifféremment, en cas d'absence ou d'empêchement, leur pouvoir de signature des titres de paiement et d'encaissement respectivement au 1^{er} Vice-Président Dominique TAILLEBOSQ ou au Secrétaire Général Frédéric CHARVET, et au Trésorier Général Adjoint Luc CHARBONNIER. En conséquence, les personnes susvisées sont habilitées à signer conjointement entre elles l'ensemble des titres de paiement et d'encaissement sans limitation.

Par ailleurs, les états de remboursement de frais établis par les élus relevant des instances de la CMCAS et pour lesquels le pouvoir d'engagement des dépenses ne s'exerce pas, sont mis en paiement après validation par les personnes élues nommément désignées ci-après à l'exclusion de leurs propres états de frais,

- les états de remboursement de frais de la Présidente sont validés par la Trésorière Générale, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, par le Trésorier Général Adjoint ;
- les états de remboursement de frais de la Trésorière Générale sont validés par la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par le 1er Vice-Président ou le Secrétaire Général ;
- les états de remboursement de frais des autres élus (Secrétaire Général, Vice-Présidents, Trésorier Général adjoint ...) sont validés par la Présidente ou la Trésorière Générale.

Résultat du vote :

- Pour : 21 (12 CGT – 5 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

La délibération N°2023.002 est approuvée à l'unanimité.

Eve BERTHET (CGT) – Je propose donc de passer à la délibération N°2023.003 - Délégations habilitations financières aux élus CMCAS. Les membres ont-ils des questions ?

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Nous constatons que c'est la même organisation syndicale qui possède tous les pouvoirs de signature sans contrôles.

Eve BERTHET (CGT) – Je ne suis absolument pas d'accord et évoque le Trésorier.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Tel que c'est libellé, nous comprenons qu'il suffise qu'il n'y ait que 2 personnes qui signent pour que validation soit faite. Etant donné que Luc CHARBONNIER est le dernier de la liste, il est donc possible que 2 élus de la CGT signent. Je pense donc que vous prenez un risque.

Eve BERTHET (CGT) – Je ne suis pas d'accord et rappelle que la commission de contrôle financier fait un rapport chaque année lors de l'assemblée générale de la CMCAS. Cette commission est composée d'un membre représentant par organisations syndicales.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Est d'accord mais le problème est que c'est à posteriori. Je fais le parallèle avec les commandes faites à la CCAS où nous nous rendons compte à posteriori des erreurs.

Eve BERTHET (CGT) – Je souligne que ce n'est pas un problème, l'article 25 est appliqué. Je suis tout à fait claire sur ce sujet. Nous avons des mandats, alors effectivement c'est peut-être la même organisation syndicale, mais il n'y a pas eu à ce jour d'autres propositions non plus. Je rappelle que nous validons des éléments par rapport au budget qui ont été présentés en instance, nous ne signons rien de plus. Aucun risque n'est pris puisque tout est validé en CA. Nous devrions de plus nous emparer du rapport de la commission, plus précisément dans la commission patrimoine budget et restauration puisqu'ils font les propositions lors des assemblées générales de CMCAS. De plus, je tiens à dire que ce résultat est le reflet des résultats des élections.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Ceci était simplement une remarque.

Frédéric CHARVET (CGT) – C'est aussi et surtout le résultat du vote que nous venons de faire.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Si la CFE était majoritaire, je ferais la même remarque. Je demanderais que 2 personnes de 2 organisations syndicales différentes signent.

Frédéric CHARVET (CGT) – Je rappelle que c'est le résultat d'un vote qui a été fait. Je ne comprends pas tes propos.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Je tenais simplement à faire ressortir qu'en cas d'erreur nous ne nous en apercevrons qu'en fin d'année.

Frédéric CHARVET (CGT) – Dans ce cas-là ce seront ceux qui auront signé qui prendront leurs responsabilités.

Eve BERTHET (CGT) – Je tiens à préciser que nous ne sommes pas sur un volet uniquement financier et fort heureusement. J'aimerais donc que l'aspect responsabilité soit un peu plus mis en avant.

Emmanuel ROBERT (CFDT) - La réflexion est bonne.

Eve BERTHET (CGT) – C'est la même chose que dans une association et une entreprise. Je demande s'il y a d'autres interventions. Je propose donc de passer au vote de la Délibération N°2023.003 :

DELIBERATION N°2023.003

DELEGATIONS HABILITATIONS FINANCIERES AUX ELUS CMCAS - 2023

Le Conseil d'Administration de la CMCAS Pays de Savoie réuni ce jour, le 12 janvier 2023, décide de déléguer les pouvoirs d'engagement et de paiement des dépenses à sa Présidente et à sa Trésorière ou à toutes autres personnes dûment habilitées par lui/elle.

Les dispositions suivantes sont arrêtées :

➤ A la Présidente, Eve BERTHET, sont délégués par le Conseil d'Administration :

- L'habilitation à signer tous les actes ou délibérations ;
- L'habilitation à signer les titres de paiement, chèques ou virements et les titres d'encaissement sans limitation de montant ;
- L'habilitation à engager en demande toute procédure utile devant les juridictions civiles, administratives et pénales pour défendre les intérêts de la CMCAS ;
- Le pouvoir d'engagement des dépenses ;
- Le pouvoir de représenter la CMCAS en justice et dans tous les actes de la vie civile.

➤ Au 1er Vice-Président délégué, Dominique TAILLEBOSQ, en cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente Eve BERTHET, sont délégués par le Conseil d'Administration :

- L'habilitation à signer tous les actes ou délibérations ;
- L'habilitation à signer les titres de paiement, chèques ou virements et les titres d'encaissement sans limitation de montant ;
- L'habilitation à engager en demande toute procédure utile devant les juridictions civiles, administratives et pénales pour défendre les intérêts de la CMCAS ;
- Le pouvoir d'engagement des dépenses ;
- Le pouvoir de représenter la CMCAS en justice et dans tous les actes de la vie civile.

➤ Au Secrétaire Général, Frédéric CHARVET, sont délégués par le Conseil d'Administration :

- L'habilitation à signer tous les actes ou délibérations ;
- L'habilitation à signer les titres de paiement, chèques ou virements et les titres d'encaissement sans limitation de montant ;
- Le pouvoir d'engagement des dépenses.

➤ A la Trésorière Générale, Fabienne AUFRAY, sont délégués par le Conseil d'Administration :

- Le pouvoir d'ordonnement des dépenses et de recouvrement des recettes sans limitation de montant ;
- L'habilitation à signer les titres de paiement, chèques ou virements et les titres d'encaissement sans limitation de montant.

➤ Au Trésorier Général Adjoint, Luc CHARBONNIER, en cas d'absence ou d'empêchement de la Trésorière Générale Fabienne AUFRAY, sont délégués par le Conseil d'Administration :

- Le pouvoir d'ordonnement des dépenses et de recouvrement des recettes sans limitation de montant ;
- L'habilitation à signer les titres de paiement, chèques ou virements et les titres d'encaissement sans limitation de montant.

Résultat du vote :

- Pour : 21 (12 CGT – 5 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

La délibération N°2023.003 est approuvée à l'unanimité.

Eve BERTHET (CGT) – Je passe à la délibération N°2023.004 - Délégations de pouvoirs opérations financières aux élus CMCAS et professionnels CCAS et demande si les membres ont des questions. Dans la négative je propose de passer au vote :

DELIBERATION N°2023.004

DELEGATIONS DE POUVOIRS OPERATIONS FINANCIERES AUX ELUS CMCAS et PROFESSIONNELS DE LA CCAS - 2023

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine et valide la délibération portant sur les pouvoirs et habilitations financières.

Afin d'effectuer les diverses opérations financières de notre CAISSE MUTUELLE COMPLEMENTAIRE ET D'ACTION SOCIALE, le Conseil d'Administration réuni le 12 janvier 2023,

- 1) DONNE SES POUVOIRS pour procéder à toutes les opérations financières à :

- Eve BERTHET Présidente
- Dominique TAILLEBOSQ 1^{er} Vice-Président délégué
- Frédéric CHARVET Secrétaire Général
- Hervé DREUX Secrétaire Général Adjoint
- Fabienne AUFRAY Trésorière Générale
- Luc CHARBONNIER Trésorier Général Adjoint
- Madame MORIXE Gisèle Assistante de Gestion
- Monsieur GROBEL Jean-Louis Directeur Inter-Territorial Plaque RA

Sur les comptes suivants :

Sous deux signatures conjointes prises parmi les personnes accréditées ci-dessus.

- 10278-02400-00013183940 – compte courant
- 10278-02400-00013183961 – Livret Orange Avec une carte bleue individuelle au nom du Président.
- 10278-02400-00020491601 – compte carte bleue

2) ACCORDE SES POUVOIRS pour percevoir des espèces et se faire délivrer des carnets de chèques à :

- Monsieur GROBEL Jean-Louis Directeur Inter-Territorial Plaque RA
- Madame MORIXE Gisèle Assistante de Gestion
- Madame CHERGHAL Zohra Technicienne de Gestion (en l'absence de Mme MORIXE)
- Monsieur DUSSAUGEY Vincent Technicien de Gestion (en l'absence de Mme MORIXE)

3) ACCORDE SES POUVOIRS pour procéder à des transferts de compte à compte :

- Madame MORIXE Gisèle Assistante de Gestion
- Madame CHERGHAL Zohra Technicienne de Gestion
- Monsieur DUSSAUGEY Vincent Technicien de Gestion

Annexe associée : Spécimen signatures Elus CMCAS

Résultat du vote :

- Pour : 21 (12 CGT – 5 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

La délibération N°2023.004 est approuvée à l'unanimité.

4. Approbation du PV du CA N°442 du 15/12/2022 (Vote)

Eve BERTHET (CGT) – Etant donné que nous n'avons pas reçu le PV du CA N°442 du 15/12/2022, je propose de reporter le vote au prochain CA du mois de mars. Les deux PV seront donc approuvés en même temps.

5. Point Budget : Tableau de suivi budgétaire, transferts de crédit, fiche de remboursement de frais 2023 (Votes)

Eve BERTHET (CGT) – Je laisse la parole à Fabienne AUFRAY.

Fabienne AUFRAY (CGT) – Concernant le tableau de suivi 2022, je n'ai pas reçu de remarques. Le transfert de crédits N°1 est relatif à des augmentations de prestataires pour les 2 séjours d'une semaine, à savoir « raquettes » et « amoureux de la glisse ».

Emmanuel ROBERT (CFDT) – Je souhaite savoir si cette hausse est la conséquence d'une augmentation de périmètre ou bien de prix lié à l'inflation.

Fabienne AUFRAY (CGT) – En ce qui concerne le séjour « amoureux de la glisse », le prestataire a augmenté ses prix et pour ce qui est du séjour raquettes, les prix ont légèrement augmentés mais il y a également une augmentation du nombre de bénéficiaires. De 12 nous sommes passés à 16 bénéficiaires.

Emmanuel ROBERT (CFDT) – Nous avons pris la totalité des personnes qui s'étaient inscrits.

Pierrryck EVE (CGT) – Je tiens à souligner que le séjour « amoureux de la glisse » qui est en place depuis 2 ans et qui remplace les séjours « passions » rencontre un franc succès puisqu'ils ont dû refuser des personnes et il est même envisagé de faire un budget avec la CMCAS DPR pour faire un plus gros séjour.

Fabienne AUFRAY (CGT) – Voilà les 2 budgets ainsi que les budgets de réactivité de SLVies. Je demande s'il y a des questions complémentaires sur ces 2 transferts de crédits. Je propose de passer au vote de la délibération.

DELIBERATION N° 2023.005

Transferts de crédits N°1

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, valide à l'unanimité l'ensemble des transferts de crédits N°1.

Annexe associée N°1

Résultat du vote :

- Pour : 21 (12 CGT – 5 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

La délibération N°2023.005 est approuvée à l'unanimité.

Fabienne AUFRAY (CGT) – Je passe à la fiche de remboursement de frais. La couleur a changé par rapport à celle de l'année dernière et quelques ajouts pour les professionnels ont été réalisés. Le barème a légèrement changé.

Pierre BROISAT (CFDT) – Je souhaite savoir comment est calculé ce barème. Une augmentation de 3 000ème d'euros est faite et cela me semble disproportionné par rapport au prix du carburant.

Fabienne AUFRAY (CGT) – Il s'agit du barème associatif fourni par les impôts. Toutes les années elle est prise. Je demande si les élus ont d'autres questions sur ce point. Je propose donc de passer au vote de la délibération.

DELIBERATION N° 2023.006

Le Conseil d'administration examine la délibération suivante :

FORMULAIRE REMBOURSEMENT DE FRAIS CMCAS PAYS DE SAVOIE 2023

Le Conseil d'Administration de la CMCAS Pays de Savoie, réuni ce jour, valide le formulaire Remboursement de Frais de la CMCAS Pays de SAVOIE 2023.

Annexe associée N°2

Résultat du vote :

- Pour : 21, (12 CGT – 5 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

La délibération N°2023.006 est approuvée à l'unanimité.

Fabienne AUFRAY (CGT) – Je passe au circuit d'habilitations Lucie. Ceci est une simple formalité annuelle, il n'y a pas eu de modifications depuis la dernière version validée au CA en 2022.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Le personnel qui s'occupe de la maintenance peut signer une commande de 10 000 €.

Fabienne AUFRAY (CGT) – Effectivement, il s'agit du chef de section.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – La commission achat doit être sollicitée pour toute commande de plus de 7 000 €. Nous pensons que ce serait bien de rajouter ce point dans le circuit.

Eve BERTHET (CGT) – La commission intervient en cas de dépassement de budget à partir de 7 000 €. Cela avait été le cas lorsque nous avions changé de locaux mais à ce jour la maintenance au niveau de la CMCAS ne nécessite pas de dépassements.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Marcel Paul peut être concerné.

Eve BERTHET (CGT) – Marcel Paul sera un point à part car il n'apparaît pas dans le budget voté en décembre. Ce dossier fera l'objet d'un vote spécifique. Le circuit de validation est bien par rapport à un budget qui a été voté, et cela a toujours été le cas. Je rappelle que dans Lucie, à partir d'un certain montant des élus valident des éléments.

Florian FREYCHET (CFE-UNSA Energie) – Ce qui veut dire après la commission achats.

Eve BERTHET (CGT) – Je prends par exemple l'arbre de Noël : l'accord a été donné pour un budget de 47 000 €, idem pour le Cairn qui a un budget de 40 000 €. Les budgets ont été validés et le circuit de validation standard s'applique.

Florian FREYCHET (CFE-UNSA Energie) – Nous souhaitons aborder également le point de la TTC achetée qui n'est pas précisé dans le document.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Il faudrait ajouter HT ou TTC, sachant qu'il y a 20% d'écart sur le prix.

Fabienne AUFRAY (CGT) – Je le concède, cela n'est pas spécifié.

Eve BERTHET (CGT) – Toutes les factures sont en TTC, nous payons la TVA.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Je l’entends bien mais il serait pertinent de le rajouter.

Eve BERTHET (CGT) – Que ce soit très clair, nous ne sommes pas assujettis à la TVA, donc nous payons nos factures en TTC.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Le fournisseur dans sa facture notifie le prix HT et le prix TTC.

Frédéric CHARVET (CGT) – Mais là nous parlons de l’argent qui sort. Imaginons que nous ayons des factures HT et TTC, dans tous les cas le montant de la facture sera validé soit en HT soit en TTC et ce serait spécifié. Etant donné que nous payons tout en TTC, nous n’avons pas de questionnement.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Nous ne sommes pas bien malins et nous nous sommes posé cette question.

Eve BERTHET (CGT) – Ce n’est pas question d’être malin mais de statuts de la CMCAS.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Nous n’avons pas pensé à ce que vous nous dites.

Serge SANCHEZ (CGT) – J’attire votre attention sur le fait d’être vigilant quant aux travaux à taux réduits et ceux qui ne le sont pas. Sylvain est aguerri sur le sujet. Il faut veiller à cet aspect-là.

Frédéric CHARVET (CGT) – C’est aussi le cas pour les aides que nous pouvons aller chercher.

Fabienne AUFRAY (CGT) – Je demande si les membres ont d’autres questions concernant le circuit de validation Lucie. Dans la négative, nous allons donc procéder au vote de la délibération.

DELIBERATION N° 2023.007

HABILITATIONS LUCIE

Le Conseil d’Administration, réuni ce jour, approuve à l’unanimité des présents les niveaux d’habilitations financières pour les professionnels dans l’applicatif LUCIE.

Annexe associée N°3

Résultat du vote :

- Pour : 21 (12 CGT – 5 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

La délibération N°2023.007 est approuvée à l’unanimité.

Florian FREYCHET (CFE-UNSA Energie) – Je constate que vous avez anticipé les votes étant donné que les noms de la Présidente et de la Trésorière sont déjà inscrits.

Eve BERTHET (CGT) – Je tiens à préciser que ce point n’est pas obligé d’être passé en CA. En toute transparence nous le présentons au CA afin que ce soit clair mais aussi que tous les administrateurs prennent leurs responsabilités. Je rappelle que nous venons de voter à l’unanimité les membres du bureau et effectivement les personnes en responsabilités sont la Présidente et la Trésorière.

6. Proposition des Commissions (Vote)

Eve BERTHET (CGT) – Le document vous a été adressé le 9 janvier dernier et laisse la parole à Frédéric CHARVET.

Frédéric CHARVET (CGT) – Etant donné qu'il y a peu de propositions, je propose de les lire.

Commission ACTIVITES CULTURELLES et de LOISIRS - SEJOURS VACANCES Du 01 DECEMBRE 2022	Avis du CA Décision du CA
<p>1/ Proposition de faire une affiche et des Flyers pour le plan d'action lecture :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 : Club de lecture (festival 1er roman)- 2 : résidences d'artistes- 3 : printemps des poètes- 4 : festivals du 1er roman <p>2/ Proposition : « pour la fête de la musique faites de la musique » proposer aux bénéficiaires musiciens amateurs de jouer le jour de la fête de la musique, le midi sur un lieu de travail par exemple</p> <p>3/ Proposition de prendre des places pour le Festival de MONJOUX 13/15 JUILLET à voir avec LCE</p> <p>4/ Proposition d'organiser un challenge de pétanque « LA MICHA'LLENGE » en hommage à Michel RIMBOUD sur le site d'Aiguebelette qui porte son Nom.</p> <p>5/ Proposition de réfléchir à un festival des Solidarités, genre de forum des Associations solidaires avec lesquelles nous « travaillons » déjà.</p>	<p style="text-align: center;">ACCORD DU CA</p>

Eve BERTHET (CGT) – Concernant le point numéro 4, je voulais avoir avant de nommer ce challenge « LA MICHA'LLENGE » l'approbation de son épouse et de sa famille. L'idée va certainement être d'inviter l'association à laquelle il faisait partie.

Emmanuel ROBERT (CFDT) – Je reviens sur le premier point et me demande si ces événements ne possèdent pas déjà des affiches.

Serge SANCHEZ (CGT) – Ce que nous souhaitons n'est pas de faire un visuel de ces événements mais plutôt de faire un calendrier de ces derniers et rappeler ce qui est proposé.

Emmanuel ROBERT (CFDT) – C'est donc un programme de ces événements-là.

Serge SANCHEZ (CGT) – Au sujet de la fête de la musique, nous pensons que de nombreux bénéficiaires pratiquent la musique. C'est une proposition qui reste à creuser au niveau du CA. Des propositions concrètes en découleront si le principe est validé.

Emmanuel ROBERT (CFDT) – Un appel aux musiciens sera donc réalisé. Ce serait d'ailleurs bien de sanctuariser cette liste et que nous puissions solliciter les bénéficiaires en cas de besoin. Nous nous étions interrogés pour un festival pour les jeunes agents mais aussi pour un concert pour les jeunes adolescents.

Pierryck EVE (CGT) – Nous avons déjà une liste côté jeunes agents.

Eve BERTHET (CGT) – Si je résume, le principe est d’avoir une liste qui serve de base et où les nouveaux bénéficiaires pourraient être ajoutés en fonctions de leurs loisirs et passions.

Serge SANCHEZ (CGT) – L’idée pourrait être aussi de faire des scènes ouvertes ou bien former des groupes.

Frédéric CHARVET (CGT) – Je trouve que la dernière proposition est très intéressante et il faudrait se rapprocher de la commission ASS.

Serge SANCHEZ (CGT) – Je suis entièrement d’accord, cette proposition est inter-commission. Toutes les commissions sont concernées. Nous sommes actuellement dans les prémices, tout reste à faire.

Pierryck EVE (CGT) – Je m’avance pour les jeunes agents mais s’il faut apporter du contenu ou autre, nous sommes disponibles.

Hervé DREUX (CGT) – Pour la proposition du festival des solidarités, il faudrait presque faire un groupe de travail avec les différentes commissions.

Eve BERTHET (CGT) – Effectivement, et nous ne nous l’interdisons pas. Nous ne sommes pas obligés d’appeler cela « groupe de travail », nous pouvons faire une réunion avec un référent par commission, l’idée étant d’avancer rapidement.

Eve BERTHET (CGT) – Quel que soit la dénomination, l’idée est effectivement de se réunir, d’être force de propositions rapidement et de présenter le projet au CA.

Frédéric CHARVET (CGT) – Je demande à l’assemblée de voter pour ces 5 points. Le vote est unanime.
Je passe à la commission ASS.

Commission ACTION SANITAIRE et SOCIALE - SANTE PREVENTION-RESEAU SOLIDAIRE - HANDICAP Du 06 DECEMBRE 2022	Avis du CA Décision du CA
1/ Article cairn pour présentation de l’association : Parrains par mille Parrainage pour les enfants en difficultés et travaille la mise en place d’un partenariat 2/ Réaliser un dossier handi initiative pour le projet sur le site d’Aiguebelette (Douche et toilette adaptées) 3/ Travailler une action à destination des SDF en 2023 (au périmètre de la CMCAS) voir si possible une action régionale	ACCORD DU CA

Dominique TAILLEBOSQ (CGT) – Ce dernier point est en lien avec la journée du 18 décembre, journée internationale des migrants. Cette action est dans la continuité de ce que nous avons évoqué.

Mathilde MONZIES (CGT) – En complément, dans l’article pour le Cairn l’association parrain par mille qui est sur le parrainage des enfants en difficultés et qui font souvent partie de l’aide sociale à l’enfance mais qui sont encore sous la tutelle de leurs parents. L’idée est de trouver parmi nos bénéficiaires des parrains pour ces enfants.

Un second article est envisagé, il n’a pas été inscrit, et porterait sur l’AEM (Accueil Educatif de Maurienne) et la façon de les aider comme un appel aux bénévoles pour l’aide aux devoirs du soir.

Luc CHARBONNIER (FO) – Je souhaite savoir si nous allons valider le budget de la commission ASS.

Dominique TAILLEBOSQ (CGT) – Ce budget a déjà été validé en décembre.

Eve BERTHET (CGT) – S'excuse pour l'erreur, ce point aurait dû être enlevé.

Frédéric CHARVET (CGT) – Après demande à l'assemblée, il est décidé de retirer le point 1 de la commission ASS portant sur le vote du budget.

Je propose de passer au vote. Les 3 propositions sont validées à l'unanimité.

Laurent DUPONT (CGT) – La commission pensionnés avait proposé de se réunir le 19 janvier à Chambéry. Pour être en accord avec la motion présentée en début de séance, je prends l'initiative de la reporter à une date ultérieure.

7. Projet d'aide solidaire (Vote)

Eve BERTHET (CGT) – Je présente Benjamin VIDEMENT, du CIH, qui est en visioconférence. Il est le porteur du projet au Cambodge via l'association Phare Ponleu Selpak France. Je rappelle qu'il revient à la CMCAS de valider ou non ce projet afin que le national puisse instruire cette demande. La demande d'aide financière à la CCAS s'élève à 15 000 € pour un budget total de 62 106,47 €. Une demande avait déjà été effectuée l'an dernier mais qui n'avait pas abouti pour des raisons liées à l'association. Je laisse la parole à Benjamin VIDEMENT.

Benjamin VIDEMENT – Je tiens à m'excuser car nous aurions dû être 2 pour faire la présentation mais le manager de l'association en France a eu une urgence par ailleurs. Je vais donc faire cette présentation de l'association et du projet seul – ANNEXE.

Eve BERTHET (CGT) – Pour information, ils sont passés l'an dernier à Chambéry et la commission culturelle de la CMCAS avait proposé le spectacle à l'ensemble de nos bénéficiaires.

Maité SOLTYSIAK (CGT) – Et en complément, avec la CMCAS vous aviez jusqu'au 9 janvier pour le spectacle à Bonlieu.

Eve BERTHET (CGT) – Nous l'avons également proposé aux bénéficiaires pour leur venue à Annecy cette année, à tarif préférentiel pour les bénéficiaires de la CMCAS en fonction du coefficient social.

Benjamin VIDEMENT – Je n'étais pas au courant et je suis content de l'apprendre. Il poursuit sa présentation sur le projet.

Eve BERTHET (CGT) – Je te remercie Benjamin pour cette présentation.

Maité SOLTYSIAK (CGT) – Je souhaite savoir comment as-tu connu cette association Benjamin et quel est ton lien avec elle.

Benjamin VIDEMENT – J'ai vécu 4 ans au Laos et voyagé au Cambodge où j'ai rencontré l'association. C'est à la fois mon voyage et un réseau d'amis qui a permis de faire cette connaissance. Je ne suis pas un membre actif de l'association.

Eve BERTHET (CGT) – Je demande si les membres ont d'autres questions pour Benjamin.

Pierryck EVE (CGT) – Je voulais savoir si vous auriez potentiellement des expositions, des visuels et supports de communication à nous mettre à disposition, je pense notamment au projet de festival solidaire.

Benjamin VIDEMENT – Je vais me renseigner mais le cas échéant il sera possible d'en créer. Il faudrait que nous sachions quel type de support est nécessaire.

Eve BERTHET (CGT) – Il faut prendre en compte les fêtes de rassemblements ainsi que le forum qui est prévu avec l'ensemble des associations avec lesquelles nous travaillons. Je sais également que quelque chose est travaillé conjointement avec le national puisque 2 jeunes ont fait un séjour solidaire et suite à cette expérience elles vont évoluer sur des colonies cet été pour les 15-17 ans et dans les villages vacances.

Benjamin VIDEMENT – Je vais me renseigner sur les supports de communication existants.

Julien ORTOLLAND – J'aimerais savoir si des cours de français sont dispensés aux Cambodgiens via l'association.

Benjamin VIDEMENT – Je ne crois pas, à savoir que la part de français se réduit de plus en plus pour faire place à l'anglais.

Pierryck EVE (CGT) – Dans le projet, l'idée est qu'en sus de l'aide financière la CCAS puisse développer la représentation dans leurs centres.

Eve BERTHET (CGT) – En fait ce sont 2 choses différentes et du fait du hasard. Le projet est une chose et le fait que les 2 jeunes aient fait le voyage solidaire en lien avec cette association en est une autre. A leur retour il y a quelques années, ces 2 personnes se sont tournées aussi vers la CCAS afin de créer un petit groupe pour faire part de leur expérience.

Pierryck EVE (CGT) – Je voudrais savoir comment en plus de la visibilité et de l'aide financière que nous pouvons vous donner si vous avez des idées de développement et d'actions qui pourraient être mises en place et où nous pourrions vous aider autrement que financièrement.

Benjamin VIDEMENT – Je n'ai pas d'idée à l'instant mais nous pourrions réfléchir à développer une stratégie à long terme.

Jean-Marie LARGY (CFDT) – Je suis tout à fait pour l'aide lorsqu'il y a nécessité. Je rappelle que nous accordons des aides en commission ASS en toute dernière intervention. C'est la raison pour laquelle nous voulons savoir ce qui a été au préalable fait et toutes les aides demandées.

Eve BERTHET (CGT) – Je tiens à préciser qu'aucun fond de la CMCAS est versé à cette association. La présentation doit nous être faite mais la demande de financement est faite à la CCAS dans le cadre des orientations politiques dans les projets d'aides au développement. Il peut donc y avoir différentes propositions. La CCAS demande à la CMCAS de se positionner sur la pertinence de ce projet dans l'aide au développement. Le financement de la CMCAS n'intervient aucunement et nous ne sommes pas dans de l'ASS mais dans de l'aide au développement.

D'ailleurs, comme l'a présenté Benjamin, il se tourne vers différents organismes pour le financement du projet. La décision en ce qui nous concerne est politique via une délibération.

Jean-Marie LARGY (CFDT) – Cela n'empêche pas que nous puissions réfléchir et se poser des questions.

Eve BERTHET (CGT) – Ce n'est pas mon propos, je t'explique simplement le fonctionnement.

Jean-Marie LARGY (CFDT) – Je suis tout à fait d'accord pour dire que cette action est louable et qui a besoin d'aide. J'espère juste avoir la possibilité de réfléchir à la réponse que je vais donner.

Eve BERTHET (CGT) – Je rappelle que le dossier a été envoyé complet et je trouve dommage d'avoir ce type de débat là. Je demande si l'assemblée a des questions à formuler à Benjamin qui est à son travail. Nous échangerons ensuite entre nous sur les documents qui ont été envoyés pour le CA de

décembre 2022. Je tiens à souligner que ce point a été évoqué en bureau, cela fait 3 instances, mais je comprends ta question Jean-Marie LARGY.

Je te remercie pour ton intervention Benjamin VIDEMENT.

L'ensemble de ces éléments sont dans 2 documents et je trouve dommage d'aborder ces points là en présence du porteur de projet. De manière générale, je vous invite à nous faire part de vos questions sur les documents adressés en amont du CA afin que nous puissions vous apporter des réponses en instance.

Par rapport à la présentation faite ainsi que des documents envoyés au préalable, je demande si les élus ont des questions complémentaires.

Emmanuel ROBERT (CFDT) – Les documents sont bien ceux qui ont été envoyés pour le CA de décembre.

Eve BERTHET (CGT) – Je confirme, ils ont juste été envoyés à Nadine LAVEISSIERE car elle n'était pas dans la liste de diffusion du précédent CA.

Nous avons fait une nouvelle délibération qui porte le N°2023.008 et qui vient en remplacement de la délibération N°2022.057 étant donné que nous sommes en 2023.

Afin que la commission solidarité internationale de la CCAS puisse se positionner, elle a besoin d'une délibération du CA de la CMCAS du porteur de projet. Je vous propose de passer au vote relatif à l'acceptation du dossier d'aide au développement pour l'association Phare Ponleu Selpak France et qui concerne un projet de rénovation des infrastructures sanitaires.

DELIBERATION N°2023.008

ANNULE ET REMPLACE PROJET DELIBERATION N°2022.057

PROJET D'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

Demande d'attribution d'une subvention pour le « projet d'aide au développement » porté par Benjamin VIDEMENT, bénéficiaire de notre CMCAS, au profit de :

- Association « Phare Ponleu Selpak » : Rénovation des infrastructures sanitaires de Phare Ponleu, au Cambodge.

Vu la présentation du dossier, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration émet un avis favorable et donne son accord de principe à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention pour ce « projet d'aide au développement », via Gladis.

Annexes associées N°4 et 5

Résultat du vote :

- Pour : 21 (12 CGT – 5 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

La délibération N°2023.008 est approuvée à l'unanimité.

Eve BERTHET (CGT) – Je souhaite aborder le mandatement du Directeur Inter-Territoires. Etant donné que nous n'avons pas de Directeur Opérationnel sur le territoire des Deux Savoie, nous devons mandater le Directeur Inter-Territoires de CCAS Rhône-Alpes. Le mandat est donné à Jean Louis GROBEL. Avant de procéder au vote de la délibération 2023.009 relatif au mandat du DIT, je demande si les élus ont des questions à ce sujet – pas de question.

DELIBERATION N°2023.009

MANDAT DIT PLAQUE CCAS RHONE ALPES

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

Le Conseil d'Administration donne mandat à Monsieur Jean-Louis GROBEL, Directeur Inter-Territorial Plaque CCAS Rhône Alpes, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre les Orientations Politiques et le plan d'actions élaboré par la C.M.C.A.S, conformément à la convention de partenariat signée le 31 mars 2010 et dans le cadre du contrat d'engagement signé le 07 mai 2010.

Résultat du vote :

- Pour : 21 (12 CGT – 5 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

La délibération N°2023.009 est approuvée à l'unanimité.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – La charge de travail étant conséquente, je souhaite savoir comment il va et s'il supporte ce surplus de travail.

Eve BERTHET (CGT) – Je confirme que la charge de travail est importante, c'est la raison pour laquelle nous sommes vigilants.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Cela fait un certain temps qu'il se retrouve tout seul.

Eve BERTHET (CGT) – Depuis juillet, soit 6 mois.

Frédéric CHARVET (CGT) – Je pense qu'il est important que nous arrivions à faciliter les transferts passerelles entre nous en règle générale. Des salariés des IEG vont rejoindre la CMCAS et il faut que nous continuions à promouvoir cela dans nos entreprises respectives sachant qu'il y a une pénurie de candidatures dans ces postes-là. La charge de Jean Louis GROBEL est effectivement trop importante et il faut que nous arrivions à recruter à ce poste là comme à d'autres.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Dans une commission nous avons proposé de lister les lourdeurs que nous leurs imposons avec nos procédures et qui finalement ne sont pas importantes pour eux. Il faudrait essayer d'avancer là-dessus.

Frédéric CHARVET (CGT) – Cela pour arriver à recruter ?

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Non, simplement de s'assurer que nous utilisons bien les éléments qu'ils nous envoient et qui prennent du temps à concevoir. Je trouve que le travail au niveau budgétaire est très conséquent et lourd.

Eve BERTHET (CGT) – Je suis entièrement d'accord, et que pour tout le monde en ait bien conscience, à ce jour c'est Fabienne AUFRAY qui est à mi-temps qui s'occupe de l'ensemble du budget pour la CMCAS, ce que ne font pas les autres trésoriers des CMCAS. Fabienne AUFRAY allège de 70 à 80% le travail des professionnels au niveau de la construction budgétaire du budget de la CMCAS. De plus, le pôle gestion depuis un an est gréé à 100%.

Les difficultés rencontrées à ce jour sont vis-à-vis du poste de Directeur Opérationnel, du pôle conseil-promotion, du pôle maintenance et du pôle séjour-activités.

J'insiste que Fabienne AUFRAY fait un accompagnement et un travail qu'elle ne devrait pas faire et il faut que cela soit entendu.

Gilles CAILLETTE (CFE-UNSA Energie) – Ce n'est pas une critique.

Eve BERTHET (CGT) – Je réitère mes propos sur le fait que Fabienne AUFRAY fait 70% du travail que devrait faire le pôle gestion et je tiens à préciser que nous ne faisons pas de lourdeurs administratives mais nous sommes contraints par la Cour des Comptes et sous contrôle de la Cour des Comptes. Tout ce que nous faisons aujourd'hui nous nous en remettons aux propositions du pôle gestion quant à l'organisation et aux procédures que nous devons mettre en place. Nous avons essayé d'alléger un maximum pour nos responsables d'activités et présidents de SLVie et ce que nous faisons est beaucoup moins lourd que dans les IEG.

Frédéric CHARVET (CGT) – Ma remarque ne concernait pas que le pôle gestion. Des pistes positives ces derniers temps sont visibles et il faut poursuivre en ce sens.

Eve BERTHET (CGT) – Deux personnes devraient rejoindre le pôle conseil-promotion d'ici le mois d'avril, un sur le poste assistant ASS et l'autre en tant que conseiller promotion sur Chambéry. Concernant les postes de TCP sur Annecy, malgré la publication d'offres d'emploi, il n'y a eu aucune candidature. Carole est seule à l'accueil depuis des mois alors que normalement sont comptabilisés 3 postes.

Nous sommes extrêmement attentifs à tout cela et travaillons en lien étroit avec les ressources humaines. Suite à un entretien que nous avons eu avec ENEDIS en début de semaine, nous avons obtenu l'autorisation d'utiliser les téléviseurs pour faire la promotion des emplois aux activités sociales et cela se fait bien en accord avec les Directions.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour du prochain CA N°444 qui aura lieu le 23 mars 2023 :

- 1- Actualités
 - 2- Approbation du PV du CA N°442 du 15/12/2022 et du PV du CA N°443 du 12/01/2023 (Votes)
 - 3- Calendrier des AG de SLVie 2023
 - 4- Clôture des comptes : Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
– Proposition d'affectation du Résultat (Votes)
 - 5- Point Budget : Tableau de suivi budgétaire, transferts de crédits, Budget complémentaire N°1, Mise à jour des CGV de la CMCAS (Votes)
 - 6- Propositions des commissions (Vote)
- Questions diverses

Je demande si les membres ont des points à modifier ou à apporter à cet ordre du jour. Si jamais vous avez une demande je vous rappelle qu'elle doit être adressée 8 jours avant la réunion de l'instance pour qu'elle soit prise en compte.

Etant donné qu'il n'y a pas d'interventions, je vous propose de passer au vote de la **délibération**.

ORDRE DU JOUR ET DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMCAS N°444

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration valide l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration de la CMCAS N°444, et décide de le convoquer le 23 mars 2023 à 9h00.

ORDRE DU JOUR :

1. Actualités
 2. Approbation du PV du CA N°442 du 15/12/2022 et du PV du CA N°443 du 12/01/2023 (Votes)
 3. Calendrier des AG de SLVie 2023
 4. Clôture des comptes : Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 – Proposition d'affectation du Résultat (Votes)
 5. Point Budget : Tableau de suivi budgétaire, transferts de crédits, Budget complémentaire N°1, Mise à jour des CGV de la CMCAS (Votes)
 6. Propositions des commissions (Vote)
- Questions diverses

Résultat du vote :

- Pour : 21 (12 CGT – 5 CFDT – 2 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

La délibération N°2023.010 est approuvée à l'unanimité.

Eve BERTHET (CGT) – Je souhaite savoir si d'autres personnes souhaitent ajouter quelque chose. Je vous remercie et tiens à souligner que c'est le premier CA où tous les votes sont à l'unanimité.

Emmanuel ROBERT (CFDT) – Ceci est un témoignage de notre capacité à travailler tous ensemble. Je tiens à informer les membres que nous sommes en week-end jeunes agents à Saint Jean de Sixt ce week-end.

Pierryck EVE (CGT) – J'ajoute que du covoiturage est proposé pour cette activité. Serge intervient également dans le cadre de la découverte du Handiski. Nous essayons d'appliquer les demandes qui sont faites en CA. Concernant les repas, un self est en place le midi et nous avons demandé à nos bénéficiaires d'apporter leurs contenants et nous en avons acheté une dizaine qui seront revendus à prix intéressants pour les bénéficiaires et ceci pour limiter les déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h18.

La Présidente
Eve BERTHET



Le Secrétaire Général
Frédéric CHARVET

